

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

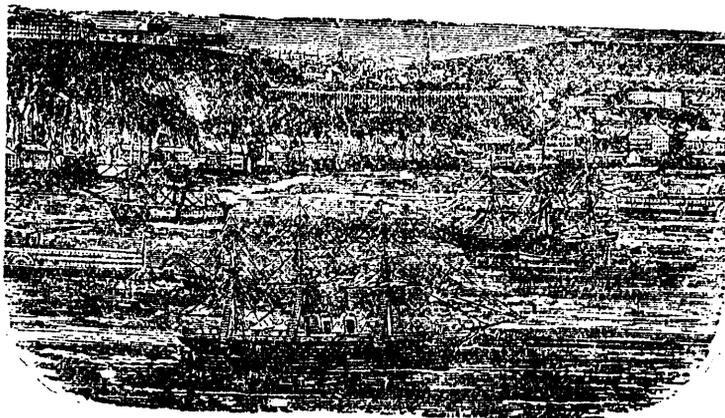
- | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

Pagination continue.



La
Semaine Religieuse
DE
Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



ADRESSE :
Cap-Santé, Comté
de Portneuf,
Canada.

ABONNEMENT :
\$1.00 par année,
payable d'avance ;
3 centins le nu-
méro.



QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C^{ie}

SOMMAIRE :

Mgr Denaut, 85.—Le pardon des péchés, 86.—Théologie populaire, 86.—Notre magistrature, 88.—Le clergé et les journaux, 88.—Mère Marie-Augustine, fondatrice des petites sœurs des pauvres, 88.—Institutrices non diplômées, 90.—Boisson des animaux, 91.—Pauline-Marie Jaricot (1899-1862), 91.—Aide-toi, le ciel t'aidera, 93.—A travers le monde des nouvelles, 96.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h.
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.
Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE,

Messes Basses le dimanche à 6.20
h., 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-
téchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes
à 6½h. — Grand'messe à 10 h. ;

Vêpres à 2 h. ; Sermon et Salut à
6½ h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme à
1 h.—Vêpres à 2 h.— Archiconfré-
rie à 6½ h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—
Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à
7 h.

CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messes basses le dim. à 6h. et 7h.

N. S. HARDY

LIBRAIRE-ÉDITEUR

10 CARRE NOTRE-DAME, 10

RECUEIL de 245 cantiques anciens et nouveaux en l'honneur de la Sainte-
Vierge du S. C. de Jésus de Saint-Joseph et de Sainte-Anne. Texte et musique.

Prix : \$7.20 la douzaine, ou 70 cents l'exemplaire

OCTAVE ROUSSEAU, PEINTRE-DÉCORATEUR,
avantageusement connu du public
et pouvant fournir les meilleures
recommandations, se charge, à l'entreprise ou à la journée, de tous travaux
relatifs à la décoration des EGLISES, SACRISTIES, PRESBYTÈRES et
MAISONS PRIVÉES.—Résidence ; LOTBINIÈRE.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec,
Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché
de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour
toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais
aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la
seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de
Québec, Montréal et Ottawa. "

LA
SEM AINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

=====
M_{gr} DENAUT
—



DIXIÈME ÉVÊQUE DE QUÉBEC
NÉ A MONTRÉAL, LE 20 JUILLET 1743
SACRÉ ÉVÊQUE A N.-D. DE MONTRÉAL, LE 29 JUIN 1795
PRISE DE POSSESSION DU SIÈGE ÉPISCOPAL, LE 4 SEPTEMBRE 1797
DÉCÉDÉ A LONGUEUIL, LE 17 JANVIER 1806

Le pardon des péchés

« Afin que vous sachiez, dit Jésus aux Scribes, que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés : Levez-vous, dit-il alors au paralytique ; emportez votre lit, et vous en allez en votre maison. »

Non seulement Jésus pardonna au paralytique, à la femme adultère et au bon larron, montrant par là sa toute puissance et sa bonté, mais il a voulu donner aux Apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de pardonner les péchés, par le moyen du sacrement de Pénitence.

Il est de foi qu'il a institué lui-même ce sacrement, et communiqué aux Apôtres le pouvoir de lier et de délier. Il est de foi que ce pouvoir a toujours été exercé dans l'Eglise catholique depuis les Apôtres jusqu'à nous, et qu'il n'y a pas d'autre moyen ordinaire pour obtenir le pardon des péchés commis après le baptême que celui de la confession. Il est également de foi que ceux qui s'approchent de ce bain de salut avec la contrition et le ferme propos, obtiennent le pardon de tous leurs péchés, quelque graves et nombreux qu'ils soient.

Remercions Dieu de sa bonté, et prenons garde de négliger un moyen de salut si sûr et si facile.

Théologie populaire

Pourquoi Jésus-Christ descendit-il dans les Limbes ?

Jésus-Christ descendit dans les Limbes, pour y manifester sa puissance, et communiquer les fruits de sa passion aux âmes des justes qui y étaient captifs.

Jésus-Christ descendit donc dans les Limbes pour deux raisons : premièrement, pour y manifester sa puissance ; secondement, pour délivrer les âmes des justes qui y étaient captifs et leur ouvrir les portes du ciel. Dès que son âme fut parmi eux, ils furent remplis de joie, les Limbes devinrent un vrai paradis, car ils jouissaient de la vue de Dieu, et ainsi se vérifia la promesse faite au bon larron : « aujourd'hui, vous serez avec moi dans le paradis. » Jésus-Christ permit aussi à un certain nombre de se revêtir du corps qu'ils avaient eu auparavant, pour aller faire part à leurs parents de leur bonheur, et il demeura dans les Limbes tout le temps que son corps fut dans le tombeau.

Où était le corps de Jésus-Christ pendant que son âme était aux Limbes ?

Pendant que l'âme de Jésus-Christ était aux Limbes, son corps était dans le saint Sépulcre.

Un sépulcre est la même chose qu'un tombeau, c'est-à-dire, une petite chambre. On ne recouvrait pas le cercueil de terre comme dans une fosse, mais on le plaçait sur un support fixe. Ces endroits portent maintenant le nom de voûtes, et l'on peut en voir un grand nombre dans tous les cimetières. Quelquefois, ces sépulcres sont taillés dans le flanc d'un monticule, et ont une entrée qui se trouve au même niveau que le chemin, quelquefois aussi ils sont entièrement construits sous le sol. Celui où fut placé Notre Seigneur était taillé dans le flanc d'un rocher, et fermé par une grosse pierre au lieu de porte. Notre Seigneur ne fut pas mis dans un cercueil, mais il fut enveloppé dans un linceul, car c'était la coutume du peuple juif et de beaucoup d'autres nations d'embaumer les corps de ceux qui étaient morts, de les envelopper dans des draps et de les couvrir d'aromates (Matt. XVIII, 59). C'est ainsi que Marie-Madeleine et d'autres saintes femmes allèrent de bonne heure le matin pour embaumer le corps de Notre Seigneur. Vous demanderez peut-être pourquoi elles ne l'avaient pas fait le vendredi soir ou pendant la nuit; en voici la raison: le jour, chez les juifs, commençait au coucher du soleil—à peu près vers six heures—et finissait le soir suivant, encore au coucher du soleil. Notre jour de vingt-quatre heures commence à minuit et se prolonge jusqu'à minuit de la nuit suivante. Ainsi, chez les juifs, le samedi commençait à six heures le vendredi soir. Ils observaient le samedi ou Sabbat, au lieu du dimanche, comme jour consacré au culte. Comme il ne leur était pas permis, en ce jour qu'ils observaient rigoureusement, de faire aucune œuvre servile, elles ne purent embaumer le corps de Notre Seigneur avant que le Sabbat ne fût fini, c'est-à-dire avant six heures le samedi soir. Comme nous l'apprennent les Saintes Ecritures, elles vinrent de bonne heure le matin, car Marie-Madeleine et les saintes femmes étaient juives et observaient religieusement la loi judaïque. On sait que Notre Seigneur lui-même, la Bienheureuse Vierge, saint Joseph et les Apôtres étaient juifs, et que, jusqu'à l'avènement de Notre Seigneur, la religion juive était la seule véritable; mais comme elle n'était qu'une figure et une promesse de la religion chrétienne, elle cessa d'avoir une signification et d'être la vraie religion aussitôt que la religion chrétienne eût été établie par Notre Seigneur.

Quei jour Jésus-Christ ressuscita-t-il ?

Jésus-Christ ressuscita glorieux et immortel, le dimanche de Pâques, le troisième jour après sa mort.

Notre magistrature

Notre magistrature, sans être infaillible et impeccable, se distingue, en général, par sa science, son intégrité et son honorabilité. Il est certain qu'elle mérite, à un haut degré, le respect et la confiance; et les membres qui ont l'honneur d'en faire partie actuellement, ne sont inférieurs, sous aucun rapport, à leurs devanciers.

La magistrature peut être, à bon droit, proposée à l'imitation de notre presse, dont le niveau général peut considérablement s'élever encore.

Le clergé et les journaux

Un journaliste canadien-français écrit :

« Trop souvent, bien trop souvent, j'ai constaté que notre clergé ne lit point la littérature politique, les journaux, sans lesquels personne ne peut juger en connaissance de cause. Tenez : depuis plusieurs années le *Mail* fait une formidable campagne de préjugés contre notre race, au moyen de ce qu'il appelle la tyrannie du clergé, l'esclavage de notre population, etc.

« Combien de prêtres, combien d'évêques, ajouterais-je, lisent le *Mail* ? Combien lisent le *Globe*, l'*Empire*, la presse anglaise du Manitoba, où un effort suprême se poursuit contre nous ? »

Nous croyons savoir, au contraire, que notre clergé lit suffisamment les journaux pour prendre connaissance des faits.

Si on veut seulement parler des journaux d'Ontario, il est probablement vrai qu'il ne les lit guère, ce qui ne l'empêche point d'être renseigné, autant que besoin en est, sur leurs sentiments francophobes.

Quant au *Mail*, en particulier, sa campagne de préjugés contre notre race est moins redoutable dans ses conséquences et n'est pas plus criminelle dans son principe que la campagne poursuivie, depuis un an, par nos journaux anti cléricaux.

Les pires ennemis ne sont pas toujours ceux qu'un vain peuple pense.

Mère Marie-Augustine, fondatrice des petites-sœurs des pauvres

La première Petite-Sœur des Pauvres, Marie-Jamet, vient de s'éteindre, à l'âge de 71 ans, laissant son œuvre florissante dans l'univers entier.

C'est à Saint-Servan que la petite graine a été semée. Laissons parler Louis Venillot, en 1849 :

« Elles étaient deux (1), elles avaient 16 et 17 ans, elles travaillaient de leur aiguille et gagnaient dix sous, douze sous dans les bonnes journées, dont elles donnaient aux pauvres la plus grande partie.

« Leur confesseur était un petit vicaire de Saint-Servan, fraîchement sorti du Séminaire, ne sachant guère le grec, n'ayant guère d'éloquence..... (M. Lepailleux.) Un jour, ses deux pénitentes le prièrent de leur apprendre à aimer Dieu davantage encore.

Alors leur parlant des femmes indigentes de Saint-Servan qu's'abrutissent et dont l'âme est abandonnée :

« Recueillez une de ces malheureuses, vous la nourrirez, vous la servirez, vous lui parlerez du ciel. Ainsi, vous aimerez Dieu plus que vous n'avez fait.

« Les deux petites ouvrières, le soir même, avaient une compagne, ou plutôt une maîtresse. Elles s'en trouvèrent si bien, qu'au bout de peu de temps, elles en eurent une seconde, et bientôt une troisième.

« Mais comment les nourrirez-vous ?

— Nous mendierons, répondirent-elles ! » Au lieu de trois, elles en eurent six. Alors Dieu leur envoya des aides.

« La première qui se joignit aux fondatrices fut Jeanne Jugan, une rentière. Après avoir servi de bons maîtres, Jeanne, déjà âgée, vivait de son travail et d'une petite pension de cent cinquante francs. Elle se refit servante, servante des pauvres, donnant à ces nouveaux maîtres ce qu'elle avait reçu des anciens.

« La Congrégation naissante ne pouvait plus tenir dans son berceau, une chambrette au-dessous du sol de la rue, où l'eau entraît les jours de pluie. On manquait d'argent pour acheter une maison. Sans se décourager, les hospitalières entreprirent de bâtir elles-mêmes. On les vit prendre la pioche et apporter des pierres. Alors, l'honneur des ouvriers s'émut ; tout ce qu'il y avait dans la ville de maçons, de charpentiers, de bon peuple se ressembla :

« Nous vous aiderons, dirent-ils aux fondatrices, dans ce que vous faites pour nous. Nous allons vous donner un jour de travail par semaine et bâtir votre maison ; et ce sera de l'ouvrage bien fait.

(1) Mario Jamet et Virginie Trédaniel.

« La maison s'éleva. Aussitôt achevée, elle se trouva pleine.

Tels furent les débuts de cette œuvre que Dieu s'est plu à bénir, et qui compte aujourd'hui, dans les cinq parties du monde, 266 asiles de vieillards, grands comme des hôpitaux, et abritant 40,000 vieillards.

Cette humble et héroïque fondatrice a rendu son âme à Dieu, au milieu des prières de ses filles, à la Tour Saint-Joseph, maison-mère de la Congrégation.

Institutrices non diplômées

On lit dans la dernière circulaire au Clergé, de Sa Grandeur Mgr le Coadjuteur de S. E. le cardinal Taschereau :

« Il y a tout lieu d'espérer que les jeunes filles pourront, à l'avenir, subir, à l'âge de seize ans, l'examen requis pour obtenir un diplôme et la faculté d'enseigner. Si les vœux du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique sont exaucés, la loi sera modifiée en ce sens à la prochaine session du Parlement provincial. Cette mesure nous permettra d'avoir partout ou presque partout des institutrices munies de brevets de capacité.

« Exhortez fortement les jeunes personnes qui enseignent sans diplôme ou qui étudient dans les académies et les écoles modèles, à se préparer sans retard à subir les examens exigés par la loi. Les autorisations pour engager des maîtresses d'écoles non-diplômées ne s'accorderont désormais que dans des cas exceptionnels et urgents et sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles du district.

« Il est extrêmement important que les écoles soient bonnes et même excellentes à tous égards ; mais elles ne le seront réellement que lorsque les institutrices et instituteurs joindront au grand esprit religieux et au dévouement admirable qui les distinguent déjà une instruction variée, raisonnée, solide, et surtout les connaissances pédagogiques indispensables dans la carrière de l'enseignement.

« Ce n'est pas le livre qui doit enseigner, comme on le croit trop souvent, c'est le maître. Les bons livres, les livres bien faits sont utiles sans doute, mais les bons maîtres le sont mille fois davantage. Travaillez donc à faire engager dans toutes les écoles de vos paroisses des maîtres et des maîtresses capables, bien formés, et à leur faire donner un salaire plus convenable que par le passé ; s'ils donnent des preuves de zèle, de talent et d'aptitudes, s'ils réussissent bien, qu'on les garde à tout prix et qu'on n'aille pas, pour épargner quelques dollars, leur substituer des

nulités, peu coûteuses il est vrai, mais tout à fait inefficaces et propres uniquement à inspirer du dégoût pour l'école. Prodiguez-leur vos encouragements; aidez-les dans leur tâche difficile et si ingrate; témoignez-leur de la sympathie et tâchez de leur donner le confort dont ils ont besoin pour conserver leur santé et adoucir les amertumes de leur carrière. Cette bienveillance, cette charité chrétienne dont ils seront l'objet, les attachera à leurs élèves, aux parents, à leur école, à leur localité, et contribuera à donner à leurs rudes travaux la consécration d'un succès réel et durable.»

Boisson des animaux

L'eau froide est mauvaise pour les jeunes animaux et les chevaux en sueur rentrant d'un rude travail. On ne doit donner aux animaux à jeun ou échauffés que de l'eau qui a été exposée au soleil ou qui a séjourné quelque temps dans les réservoirs de l'écurie. Il convient aussi de l'additionner d'un peu de farine ou de jeter dessus un peu de foin. On doit faire boire avec ménagement après un fort repas de nourriture sèche, de son et de grains. Les boissons doivent être distribuées régulièrement, avec modération, si les animaux ont souffert de la soif. D'après expériences faites, un cheval recevant des aliments solides ne peut vivre plus de cinq jours sans boisson, tandis qu'abreuvé il peut vivre jusqu'à vingt-cinq jours sans manger. Un cheval privé d'eau pendant trois jours souffre énormément et peut alors en absorber jusqu'à 90 litres.

Pauline-Marie Jaricot (1799-1862)

Fondatrice de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

I. ENFANCE.—UNE RENCONTRE PROVIDENTIELLE (1)

Pauline-Marie Jaricot naquit à Lyon, le 22 juillet 1799, de parents chrétiens qui avaient débuté très humblement dans un petit commerce de soie à coudre. Par leur travail, leur honnêteté et leur économie, ils étaient arrivés à acquérir une modeste aisance.

Pauline-Marie fut la septième et dernière enfant d'Antoine Jaricot et de Jeanne Lattier.

Le 19 avril 1805, lorsque le pape Pie VII célébra le Saint Sacrifice dans la chapelle de Fourvières, qu'il venait de rouvrir au culte, Antoine Jaricot était

(1) Cette biographie est le résumé, de la vie de Mlle Jaricot, publiée en 1892 par Mlle J. Maurin.

avec toute sa famille, sur le passage du Saint-Père qui imposa ses mains augustes sur la tête des deux jeunes enfants : Philéas et Pauline.

Ce frère Philéas, plus âgé qu'elle de deux années, compagnon de jeu de Pauline-Marie, exprimait, dès son jeune âge, son désir d'être *apôtre, martyr même*, tandis que Pauline-Marie disait à sa mère qu'elle voudrait avoir un *puîls d'or* pour secourir les malheureux.

Lorsque vint l'époque de la Première Communion, Pauline-Marie fut placée dans un pensionnat à la montée de Fourvières ; elle accomplit ce grand acte de la vie chrétienne, le 16 avril 1812, dans la cathédrale de Saint-Jean-Baptiste, avec les signes de la piété la plus parfaite, et, le même jour, elle reçut le sacrement de Confirmation.

Pauline-Marie avait une foi vive, une intelligence précoce, et elle apportait en toutes choses une exubérance de vie qui charmait ses parents, tout en effrayant un peu sa mère. Elle passa ses vacances de l'année 1812 à la campagne avec un de ses jeunes neveux, Pierre Perrin, fils aîné de sa sœur Sophie, à peine âgé de cinq ans : elle le menait à l'église du village et lui faisait faire de longues adorations, consacrant sa personne et celle de son neveu aux Cœurs Sacrés de Jésus et de Marie. Cela fit une telle impression sur cette jeune âme que Pierre en retira la ferme résolution de ne vivre que pour aimer Dieu et Marie, et mourir plutôt que de pécher. Il entra, en effet, plus tard, dans la Compagnie de Jésus, partit en 1830 pour les Missions de Meduré (Indes Orientales), et y mourut le 19 août 1858, en odeur de sainteté.

En avançant en âge, Pauline-Marie devint une belle et grande jeune-fille. Dès l'âge de quatorze ans, sa beauté pure et caudide la rendait l'objet de l'admiration du monde qui lui prodigua ses louanges et chercha à l'attirer. Un instant, ce monde perfide et l'amour humain semblèrent l'emporter, et Pauline s'abandonna à une affection permise, il est vrai, mais dont la violence troubla toutes les harmonies de son cœur. La lutte fut si violente, qu'en peu de mois la jeune fille était aux portes du tombeau. Sa mère, Jeanne Lattier, navrée du spectacle qu'elle avait nuit et jour sous les yeux, ma'ade des souffrances de sa fille thérie, succomba le 26 novembre 1814, tandis que Pauline agonisait. A cause de son extrême faiblesse, celle-ci n'apprit la mort de sa mère qu'un an plus tard.

L'année suivante eut lieu le mariage de Paul, son frère aîné. Pauline-Marie, complètement rétablie, y eut l'occasion de se livrer, de nouveau, aux plaisirs du monde, et se replongea dans les recherches de la vanité ; mais au fond de son cœur, la grâce ne cessait d'agir, et, après de longues heures d'étourdissement, elle se renfermait dans sa chambre et y versait des torrents de larmes. Comme elle n'avait personne à qui s'ouvrir, elle cherchait en vain, et-t-elle dit plus tard, « la paix et le repos qui ne se trouvent, pour le chrétien, qu'au degré de détachement où Dieu l'appelle. »

Une circonstance fortuite la mit sur la voie tant cherchée.

Un matin que sa sœur aînée, Sophie Perrin, s'était rendue à l'église pour parler à son confesseur, elle ne le trouva point ; elle s'adressa alors à un autre ecclésiastique et le pria de la *réconcilier*. « ayant été au spectacle la veille. » Madame, répondit le prêtre, ce n'est pas une réconciliation, mais une véritable confession qu'il vous faut faire. Parmi les sages conseils qui lui furent donnés, elle remarqua particulièrement celui-ci : Une chrétienne ne doit jamais aller au spectacle pour son plaisir ; elle ne peut s'y montrer que si son

« mari exige qu'elle l'y accompagne..... Du reste, ajouta l'homme de Dieu, je vous donne cette pratique : *Ne mettez jamais le pied, sans une absolue nécessité, là où vous ne voudriez pas mourir.* »

En rentrant chez elle, Sophie dit à Pauline-Marie : « Jamais personne ne m'a parlé comme on m'a parlé aujourd'hui : c'est un saint — Je veux le voir, moi aussi », repartit la jeune fille qui cherchait un guide.

C'était un des vicaires de Saint-Nizier, et il devait prêcher la semaine suivante ; les deux sœurs se rendirent à l'église pour entendre son sermon. Pauline avait revêtu ses plus beaux atours : il y avait foule. Le prédicateur parla simplement, avec une onction tout évangélique, des dangers et des illusions de la vanité. La cérémonie finie, Pauline pria sa sœur de l'accompagner à la sacristie, où, sans hésitation, elle alla droit au prédicateur, et lui dit avec simplicité : « Monsieur l'abbé, votre sermon m'a touchée et troublée, voudriez-vous m'expliquer en quoi consiste la vanité coupable ? ». A cette question, le prêtre, la voyant dans son élégante toilette, hésita à répondre ; mais frappé de la candeur de son regard, il lui dit : « Mon enfant, pour la plupart des femmes, cette vanité consiste à se parer afin d'attirer les regards et de devenir l'idole des créatures..... Pour d'autres, elle est tout entière dans l'amour de ce qui retient le cœur captif, quand Dieu l'invite à s'élever bien haut. — Mon Père, murmura Pauline tout émue, veuillez me donner un instant au confessionnal. » Ce jour fut toujours regardé par elle comme le premier de sa conversion ; c'était le dimanche de la Trinité de l'année 1816.

Sous la direction de ce saint prêtre, l'abbé Jean Wandel Wurtz, Pauline n'hésita pas à marcher dans la voie du renoncement absolu, suivant ainsi les conseils de son guide, « Humiliez-vous et offrez-vous sincèrement à Notre-Seigneur, pour accomplir ses desseins sur vous ! »

Pour commencer cette nouvelle vie, Pauline se rendit à l'hôpital où elle pansa les plaies des incurables. Peu à peu, on vit l'élégante jeune fille paraître à l'église Saint-Pierre, avec un costume des plus simples, presque ridicule pour sa situation. Sa famille s'affligea de cette transformation soudaine, le monde se moqua et l'on disait tout haut : « Elle est devenue folle ! »

(A suivre.)

Aide-toi, le ciel t'aidera

(Suite et fin)

Etienne et Paul, en écoutant le voyageur, pleuraient amèrement.

« La fin de mon récit sera moins triste, mes enfants, reprit l'Irlandais en passant la main sur ses yeux. Le cinquante-deuxième jour de notre navigation, nous entrions dans la magnifique rade de New-York ; et, deux heures plus tard, nous débarquions sur le quai, au milieu d'une foule empressée, compacte. Jamais nous n'aurions pu nous y reconnaître, si des agents d'émigration n'étaient pas venus au-devant de nous. On nous divisa

par lots ; on nous servit un repas de pain et de fromage ; on remit aux hommes un demi-dollar, et aux femmes, un shelling ; puis on nous présenta à des propriétaires qui firent leur choix... Comme je ne sais à rester avec mes frères, je ne trouvai pas à me louer. Mais je m'adressai à plusieurs constables, l'adresse de mon oncle en main, et nous arrivâmes bientôt au 183 de Saint-Gille's street. Par malheur, depuis six mois, le bon oncle avait quitté cette demeure, pour aller à l'Ouest, dans la prairie. On appelle ainsi des plaines immenses situées à plusieurs centaines de lieues de la ville. Dans mon ignorance de cette position topographique, je me dirigeai vers l'Ouest, me figurant que je pourrais découvrir sa demeure. A la fin, fatigués de cette interminable marche sans résultats, nous allions nous endormir sous un arbre, lorsqu'un *policeman* parut à nos regards effrayés, nous menaçant de nous conduire en prison comme vagabonds. A la vérité, pour nous éviter ce sort infortuné, il *voulut bien* se contenter de recevoir, à titre de caution, le peu d'argent qui nous restait, nous promettant de nous le rendre le lendemain matin... Il ne reparut plus, nous étions volés.....Cependant, nous prîmes courage, espérant trouver quelque ferme hospitalière, où l'on nous donnerait un peu de pain. Au lieu de pain, on nous fit des menaces.....Tout en cheminant, espérant un meilleur sort, nous arrivâmes près d'un joli parc, dont la grille ouverte permettait de voir à l'intérieur. Il y avait là un gros gentleman et une toute jeune fille frêle et blonde, qui regardaient un bouquet de tilleuls. Nous nous étions rapprochés de la porte et nous allions nous retirer, quand, tout à coup, le gentleman se retourna. « Eh ! là-bas, que faites-vous, tas de vauriens ? cria-t-il. — Nous cherchons de l'ouvrage, lui répondis-je. Des fruits à prendre, n'est-ce pas ? Passez votre chemin vivement, ou bien... et il fit claquer son fouet, qu'il tenait à la main.

» Je parlai tout penaud, sans écouter ce que sa fille lui disait à l'oreille ; mais, se ravisant, l'Américain me cria : « Eh ! par ici, petit drôle.....tu vois ces tilleuls ? ajouta-t-il, quand je fus rapproché de lui ; tu vas monter au sommet et les secouer branche par branche ; si tu fais bien ton ouvrage, je te récompenserai. » Monter sur les arbres était bien mon affaire. En un instant, je fus au sommet et me mis à secouer fortement. « *Bravo ! bravo !* cria la miss ; quelle bonne idée j'ai eue là ! » En effet, à chaque mouvement imprimé aux branches, il grêlait des hanelons sur le gazon. La miss fit apporter un panier profond, pour mettre les 200 prisonniers que j'avais faits. « Bien travaillé, enfant, dit le gentleman ; tiens, voilà six *pence* et les han-

netons par-dessus le marché. Tu reviendras demain, j'aurai encore plusieurs jours à t'employer. » J'empochai ces petites pièces avec joie. Quand aux hannetons, je ne savais qu'en faire. « Je vais les écraser, dis-je, de cette manière je n'aurai pas l'embarras de les emporter.— L'embarras, ricana le gentleman ? Tu es donc bien riche, que tu refuses ta fortune. Et comme je le regardais étonné. Oui, ta fortune, si tu n'es pas un idiot. Prends ce panier, que je te prête, et emporte ta chasse. En ville, tu ne manqueras pas d'enfants pour t'acheter tes prisonniers.— Surtout si tu donnes bonne tournure à ta marchandise » dit en souriant miss Mary. Puis elle me fit asseoir sur l'herbe à côté d'elle et me donna des conseils que j'écoutai de toutes mes oreilles. La cloche du château l'ayant appelée pour le *lunch* elle se leva, prit le bras de son père et me dit en forme d'adieu : « Aide-toi, mon bon petit Patrick, et le ciel t'aidera » De mon côté je donnai le signal du départ. Quand nous fûmes arrivés à l'entrée du grand faubourg, j'achetai pour *cinq pence* de pain, et pour un *penny* de fil d'écosse bien fin. Avec ce fil, coupé à deux mètres de longueur, j'attachai un à un tous mes prisonniers. A quatre heures du soir, je m'établissais à la porte d'un square peuplé de bonnes d'enfants ; et, prenant un hanneton, je le faisais voler au-dessus de ma tête, pendant que mes petits frères et mes petites sœurs se relayaient pour chanter :

Hanneton, vole, vole, vole,
Hanneton, vole, vole donc.....

« Ce fut le point de départ d'une révolution enfantine ; je ne savais à qui entendre. A un penny pièce, ils furent tous vendus. Quand le lendemain, nous retournâmes au château, le gentleman me demanda le chiffre de ma vente. Trouvant un déficit dans mon compte, vu le montant inférieur des dépenses : « Tu es un dépensier, me dit-il, en fronçant le sourcil ; il manque un dollar ; qu'en as-tu fait ?— J'ai fait dire une messe pour ceux que nous avons perdus, et aussi pour que Dieu nous bénisse.— Bon placement, mon garçon ; bon placement, tu es un véritable Irlandais. Mary, cet enfant-là est notre compatriote ; nous sommes Irlandais aussi, hurrah pour la verte Erin ! » et il me tendit la main.

« La chasse de la veille recommença sur un autre groupe d'arbres ; et, après la chasse, la leçon. La bonne petite miss me montra à confectionner toutes sortes de jolies choses ; si bien que, dans les squares, aux portes des collèges, mes jouets merveilleux s'enlevaient avec un tel enthousiasme, qu'à la fin de la saison des hannetons, je possédais vingt dollars d'or ; et, ce qui

valait mieux, la bienveillante protection de M. Samuel Karry, l'un des plus grands manufacturiers de New-York, dont je suis devenu un des associés. Grâce à lui, mes frères et mes sœurs ont prospéré et tous sont avantageusement établis.

« Dieu nous a dénis parce que nous ne l'avons pas oublié, et que nous avons mis en pratique cette maxime écrite sur mon épingle d'or :

« Aide-toi, le ciel t'aidera. »

« L'Irlandais, au grand regret de la famille X.....s'arrêta à Toulouse, où l'attendaient sa femme et leur petite Kittry, qu'ils allaient conduire à Lourdes, pour remercier la Vierge Immaculée, qui l'avait miraculeusement guérie du croup. Et comme Paul s'étonnait qu'ils fussent venus de si loin en pèlerinage : « Quand on a fait une promesse, répondit bravement ce vaillant chrétien, il faut la remplir ; et si nous ne voulons pas que Dieu nous oublie, il faut, nous aussi, ne pas oublier Dieu. »

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Lazare, le 23 ; à Saint-Raphaël, le 25 ; à Portneuf, le 27.—On se plaint beaucoup, dans certaines paroisses, de la loi qui permet, indépendamment de l'autorisation des conseils municipaux, la vente en gros de la bière. En pratique, cette vente en gros équivaut, trop souvent, à une vente au détail.—A la suite de *l'Evènement*, le *Cultivateur* vient de changer de gamme en matière d'éducation. « De ce qu'il est de nécessité, dit-il, de transformer — d'améliorer, sous certains points, d'ordre secondaire, sera't plus exact — notre système d'instruction, il ne s'ensuit point que nous devions renverser nos collèges classique et les représenter comme des périls sociaux. »—M. l'abbé Baillargé vient d'être nommé curé et cesse, en conséquence, la publication du *Bon Combat*. Il continuera cependant de publier le *Couvent*.—On est en frais, paraît-il, de ressusciter l'*Etenlard*.—On dit que la consécration de Mgr Larocque aura lieu à Sherbrooke, le 30 novembre.—Le clergé de Montréal a présenté à son archevêque, le jour de sa fête patronale, une adresse extrêmement sympathique, et M. le curé de Boucherville a profité de l'occasion pour lui remettre une bourse de 2.000 piastres, avec les hommages de ses paroissiens.—La Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa vient de protester contre la radiation du mot catholique, décidée au congrès de Montréal. Très bien.

FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche,	22	Octobre.—XXII P. Patronage de la Sainte Vierge.
Lundi,	23	—Le T. S. Rédempteur.
Mardi,	24	—Saint Raphaël, archange.
Mercredi,	25	—SS. Chrysanthe et Darie.
Jeudi,	26	—Du S. Sacrement.
Vendredi,	27	—Vigile des SS. Simon et Jude.
Samedi,	28	—SS. Simon et Jude.

ABONNEMENTS PAYÉS

M. L., Montmagny.—M. S., Ecureuils.—M. B., Lévis.—M. R., Mastai.—M. T., Sainte-Généviève.—M. B., Islet.—M. D., Saint-Jean de Dieu.—M. B., Saint-Laurent.—M. B., Saint-Laurent.—M. G., Cap-Santé.—M. F., Saint-Joseph de Lévis.—M. L., Lévis.—D^{lle} G., Saint-Augustin.—M. L., Château-Richer.—M. D., Saint-Roch.

C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Quebec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernières nouveautés des grandes manufactures d'Europe, Vases Sacrés depuis \$15 à 200. Ostensoirs et Reliquaires, Soieries et Passementeries de toutes sortes, Draps mortuaires, Bannières et



Drrapeaux. Chemins de croix et Statues de toutes grandeurs et de tous les prix. Meubres à soutane, Coils en Ivoirine, Barrettes, Ceintures laine ou soie, Huile d'olive, Encens, Charbons, etc. Images et articles religieux en grande quantité.

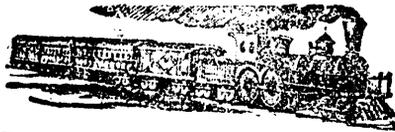
N.-B.—Soutanes faites sur commande et à court délai.

Toutte commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade Québec, sera promptement exécutée.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC



CHEMIN DE FER

* * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * *

— DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE —

ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir de *LUNDI*, le 9 octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.55 a. m. et 6.15 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne, à 9.00 a. m. et 7.20 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m., samedi seulement.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m.

POUR BEAUPRÉ.

Départ de Québec 6.15 p. m. Arrivée à Beaupré 7.30 p. m.
Départ de Beaupré à 11.40 a. m., excepté le samedi. 12.10 samedi seulement.
Arrivée à Québec à 12.57 a. m. 1.25 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 7.55 a. m., 2.00 p. m., 5.30 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne à 9.00 a. m., 3.05 p. m., 6.25 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., 4.00 p. m.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m. 5.05 p. m.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant.

G. S. CRESSMAN, Gérant.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.